

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 FÉVRIER 2020 À 18H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s: M. MÉRESSE, Mme DECERF, M. BLONDEL, Mme DESCAMPS, Mme LICOUR, Mme de LIMERVILLE, M. FOURNET, M. GOVIN, M. HOUSIEAUX, Mme LELOIRE
Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme BOUTELEUX à Mme LICOUR
M. BOCQUET à M. BLONDEL

Absent(e)s excusé(e)s: Mme DUMORTIER

➔ Présents : 11 - Pouvoirs : 2 - Absents : 1

M. Delattre s'excuse d'avoir dû déplacer la réunion mais il a été informé tardivement qu'il fallait voter une délibération (point 4) avant le 25 février. M. Delattre informe du passage d'un agent du centre des impôts, M. Vivien JAN-MAHAMAD, technicien géomètre du cadastre qui débutera ses travaux de relevés à partir du 24 février dans toute la commune.

1-CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHÉ DU VESTIAIRE DE FOOT

M. le Maire informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 20 février. Le bureau d'études INTERVAL a rendu son analyse, que M. le Maire distribue. La notation s'est répartie à 60% pour le prix et 40% pour la note technique. Il est rappelé que tant que les entreprises retenues n'ont pas été désignées officiellement, les informations données ce soir le sont à titre confidentiel.

La procédure est la suivante : les entreprises non retenues doivent d'abord être prévenues, il faut attendre un délai de 15 jours avant d'avertir celles retenues. M. le Maire informe donc qu'une autre réunion de conseil aura lieu pour entériner l'analyse des offres et le choix définitif des entreprises pour le marché d'extension du vestiaire du stade de football. Il annonce que l'enveloppe globale de ce projet s'élève à 75.000 € HT, répartis sur 7 lots sans compter les frais d'architecte. Le projet final avoisinera les 100.000 € TTC.

2- DÉLIBÉRATION POUR DEMANDER UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE

Lors d'une réunion communautaire la communauté de communes avait octroyé une subvention de 14.000 € pour le projet d'extension du vestiaire. Cependant, le montant du projet s'élevait alors à 56.000 €. Comme vu dans le point précédent, la construction coûtera plus cher que prévu. M. le Maire demande donc aux conseillers l'autorisation de solliciter une subvention complémentaire auprès de la CCNS.

➔Vote : 13 pour

3- DÉLIBÉRATION POUR REDEVANCE DE CONCESSION GrDF 2015

Il y a lieu de prendre une délibération afin de pouvoir toucher la redevance de concession GrDF datant de 2015. M. le Maire explique avoir reçu l'accord du délégué territorial pour

encaisser cette recette datant d'il y a 5 ans pour un montant de 994€. Les conseillers autorisent le maire à émettre le titre nécessaire à son encaissement.

→Vote : 13 pour

4- DÉLIBÉRATION POUR NOUVELLE PROCÉDURE D'AUTORISATION DE CAPTAGE

Suite aux échanges avec l'ARS concernant le château d'eau de Saint-Sauveur et de la non-constructibilité demandée par les services de l'Etat et ayant pour conséquence le blocage de la validation du PLUI pour notre commune, Monsieur le Maire expose les différents scénarios possibles et le coût relatif à chacun des choix.

Compte tenu de la distribution d'eau qui s'effectue sans problème à partir de ce captage depuis 1937

Compte tenu de l'autorisation de captage qui a été abandonné en 2001, à cause de la présence d'une ferme dans le périmètre du château d'eau

Compte tenu que cette ferme avait été autorisée en 1965 contre l'avis du maire de l'époque, il serait dommage que Saint-Sauveur en soit pénalisée et ne puisse pas construire

Compte tenu que l'agriculteur a cessé son exploitation depuis 1 an,

Etant donné que les services de l'ARS avaient conseillé de raccorder la commune à la canalisation de la chambre de commerce et d'industrie provenant du captage de Breilly

Vu que lors de l'installation de cette canalisation, la CCI avait informé sur le caractère de cette eau « dite » industrielle.

Compte tenu de l'estimation financière du raccordement à la canalisation de la CCI très onéreuse et du coût supplémentaire pour la distribution,

Etant donné qu'il est nécessaire de débloquer la situation et que les services de l'ARS attestent périodiquement que l'eau de Saint-Sauveur est parfaitement potable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite réengager la procédure de demande d'autorisation de captage d'eau situé à proximité du château d'eau.

→Vote : 12 pour, 1 abstention

5-PLANNING DU BUREAU DE VOTE DU 15 MARS

M. le Maire distribue le planning prévisionnel pour l'organisation des élections municipales qui vont avoir lieu le dimanche 15 mars. Des ajustements sont réalisés et M. le Maire laisse toujours l'opportunité aux habitants de Saint-Sauveur de participer aux dépouillements.

6- INFO FIBRE

Somme Numérique avait annoncé le déploiement de la fibre à Saint-Sauveur d'ici 2024. Cependant, M. le Maire a reçu un agent commercial annonçant la fibre d'ici un an, grâce à l'installation d'un Nœud de Réseau Optique (Shelter N.R.O.) à Picquigny. Un accord de principe a été signé pour l'installation d'une armoire de connexion qui sera placée à côté des panneaux d'affichage sur le mur de la mairie. Le déploiement se fera ensuite progressivement en fonction des demandes. Il est à signaler que grâce aux travaux

d'effacement réalisés dans le village, certains raccordements seront plus facilités. En revanche, dans les rues où il n'a pas été réalisé, le branchement s'effectuera en aérien. D'ailleurs, le devis pour des travaux d'effacement allant du gymnase à la mairie avait été différé, il serait judicieux de les programmer pour coïncider avec le déploiement de la fibre.

7- INFO CLÉ DÉMATÉRIALISATION SOMME NUMÉRIQUE

Lors du précédent conseil, le maire avait sollicité les conseillers pour valider l'acquisition d'une clé permettant la dématérialisation des actes au nom de la secrétaire. En effet, les clés étant nominatives, la clé actuelle est au nom de M. Delattre. La période électorale pourrait s'avérer problématique en cas de changement de maire. Toutefois, contacté par la secrétaire, Somme Numérique a rappelé que la préfecture était tenue de traiter les documents envoyés en papier. Il faudra faire valoir l'article 5 de la convention signée pour la dématérialisation. Pour résumer, il serait dommage d'acheter une clé qui ne servirait qu'une seule fois. En revanche, en cas de changement de municipalité, la délibération serait prise pour acquérir une clé au nom de la secrétaire et ainsi ne pas perturber la transmission des flux aussi bien avec la trésorerie qu'avec la préfecture.

➔Vote : 13 accords de principe

8-INFORMATION STATION

La station est quasiment finie. Cependant, un inspecteur de l'environnement (police de l'eau) a établi un rapport de manquement administratif que M. le Maire parcourt pour que les conseillers en prennent connaissance. Depuis, plusieurs points ont déjà été résolus. Le bassin de stockage joue son rôle. Il se remplit sans provoquer de débords. Le clapet non étanche est en passe d'être changé, ce qui mettra fin aux fuites. Il ne resterait que l'engazonnement de la station de Saint-Sauveur mais cela ne concerne pas directement le fonctionnement de la station, qui encore une fois est parfaitement opérationnelle.

9- INFORMATION FERME M. DELAVIÈRE

M. Delavière a autorisé le sondage de sol. De ce fait, M. le Maire a saisi l'occasion pour réexpliquer le besoin de 500m² afin de régler le souci des infiltrations d'eaux pluviales et retirer une verrue dans le paysage local. M. Delavière a demandé d'adresser une demande à son avocat, ce que M. le Maire a fait et depuis attend sa réponse.

10- DÉLIBÉRATION TARIFICATION VEOLIA

Lors du conseil du 22 mars 2019, le conseil s'était entendu sur l'évolution de la tarification de son fermier VEOLIA à compter du 2^{ème} semestre 2019. Pour des raisons internes à Veolia, la délibération n'a pas pu être prise en compte. M. le Maire explique qu'il faut délibérer à nouveau afin de réaffirmer la tarification souhaitée, cette fois, à compter du 1^{er} janvier 2020. Les membres du conseil réitèrent leur souhait d'appliquer la tarification choisie en mars 2019 à savoir laisser à l'identique la surtaxe d'eau et baisser la surtaxe communale d'assainissement passant ainsi de 1,40 à 1,20€

➔Vote : 13 pour

11-BILAN COMITÉ DES FÊTES

M. Lando a établi le bilan comptable 2019 et se tient à la disposition des conseillers pour répondre à toute question concernant les comptes du comité. M. le Maire souligne le sérieux avec lequel est tenue cette comptabilité. Il signale par ailleurs que M. Lando ne souhaite plus être trésorier du comité des fêtes.

12-CHOIX DES GROUPES – FÊTE LOCALE

La séance s'est achevée à 20h00

Prochain conseil : un petit conseil est prévu dans les 15 jours pour valider les entreprises et lancer le marché concernant l'extension du vestiaire

Le Maire

Le Conseil Municipal



Periode Covid 19
confinement
du 15 mars au 11 mai 2020